



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

GARD

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°30-2020-027

PUBLIÉ LE 27 FÉVRIER 2020

Sommaire

Préfecture du Gard

30-2020-02-26-003 - AP modificatif délégation de signature et de compétence SP Ales (1 page)

Page 3

Préfecture du Gard

30-2020-02-26-003

AP modificatif délégation de signature et de compétence
SP Ales



PRÉFET DU GARD

Préfecture

Direction de la citoyenneté et de la légalité

Bureau des élections,
de la réglementation générale

Réf. : Dcl/BERG

Affaire suivie par : B. Soulages-Pionchon

☎ 04 66 36 41 80

Mél : pref-elections@gard.gouv.fr

Nîmes, le 26 février 2020

Arrêté n°
modifiant l'arrêté n° 30-2020-01-22-007 en date du
22 janvier 2020 portant délégation de signature et
de compétence à Monsieur le Sous-Préfet d'Alès

Le Préfet du Gard
Chevalier de la Légion d'Honneur

Vu le code électoral et notamment son article L. 265 et son article R. 28,

Vu la loi n°82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements, et régions,

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements,

Vu l'arrêté n° 30-2020-01-22-007 en date du 22 janvier 2020 portant délégation de signature et de compétence à Monsieur le Sous-Préfet d'Alès,

sur proposition du Secrétaire Général de la Préfecture,

ARRETE

Article 1er : l'arrêté n° 30-2020-01-22-007 en date du 22 janvier 2020 portant délégation de signature et de compétence à Monsieur le Sous-Préfet d'Alès est modifié comme suit :

L'article 3 de cet arrêté est supprimé.

Le reste sans changement.

Article 2: le Secrétaire Général de la Préfecture et le Sous-Préfet d'ALES sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui prendra effet dès sa publication.

Le Préfet
SIGNE
Didier LAUGA